



MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE A L'OCCASION DES
ELECTIONS LEGISLATIVE DU 26 OCTOBRE 2014 EN TUNISIE

DECLARATION D'ARRIVEE

Sur invitation du Gouvernement de la République de Tunisie, la Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), **S.E.M. Dr. Nkosazana Dlamini Zuma** a dépêché en Tunisie, une Mission d'observation dans le cadre des élections législatives du 26 octobre 2014.

La Mission d'Observation de l'Union africaine a pour mandat d'observer les élections du 26 octobre 2014, conformément aux dispositions pertinentes de :

- la Charte Africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, entrée en vigueur le 15 février 2012, qui prône le raffermissement des processus électoraux en Afrique par le renforcement des institutions électorales et la conduite des élections dans des conditions de transparence, d'équité et d'indépendance ;
- la Déclaration de l'OUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique AHG/Decl.1 (XXXVIII) adoptée en juillet 2002 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
- les Directives de l'Union africaine pour les Missions d'observation et de suivi des élections ;
- la Constitution et des lois de la République tunisienne.

La Mission de l'Union africaine est composée de quarante (40) observateurs de court terme arrivés en Tunisie le 17 octobre 2014. Ils rejoignent les onze (11) observateurs de long terme déployés depuis le 1^{er} octobre 2014. La Mission est dirigée par **S.E.M. Cassam Uteem**, ancien Président de la République de Maurice. Elle est composée de parlementaires panafricains et nationaux, d'Ambassadeurs africains auprès de l'Union africaine à Addis Abéba, de responsables d'institutions électorales et de membres de la Société civile.

L'observation de la Mission portera sur la régularité, la transparence, l'équité et le bon déroulement du scrutin à l'issue duquel la Mission exprimera son opinion lors d'une conférence de presse et formulera, dans un rapport destiné aux autorités tunisiennes compétentes, ses observations et recommandations.

Dans le cadre de ses activités, la Mission rencontrera les autorités politiques et judiciaires, les acteurs du processus électoral, les partis politiques et la société civile.

La Mission de l'UA remercie les Autorités tunisiennes pour les dispositions prises en vue de faciliter son travail.

Fait à Tunis, le 21 octobre 2014